

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 15 MARS 2016

portant nomination des membres du jury des concours externe et interne de technicien(ne) d'art, spécialité relieur, du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2016 autorisant, au titre de l'année 2016, l'ouverture de concours externe et de concours interne pour le recrutement dans le corps de technicien(ne)s d'art du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Xavier DE MASSARY, conservateur général du patrimoine, inspecteur, Inspection des patrimoines, est désigné en qualité de président du jury des concours externe et interne de technicien(ne) d'art, spécialité relieur du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2016.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Fabrice BELLIOU, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers du papier, spécialité relieur, Bibliothèque nationale de France ;
- Madame Véronique BELON-SLOUGUI, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « papier », département des estampes et de la photographie, Bibliothèque nationale de France ;
- Monsieur Marc GACQUIERE, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers du papier, spécialité relieur, chef du pôle restauration, département conservation, Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine ;
- Monsieur Stéphane GARION, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers du papier, spécialité relieur, département conservation, atelier restauration, Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine ;
- Madame Sylvie STRUYVE, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers du papier, spécialité relieur, responsable de l'atelier de restauration, Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, Université Paris 1.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Véronique BELON-SLOUGUI, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « papier », département des estampes et de la photographie, Bibliothèque nationale de France.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 15 MARS 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

